



## CSE DEX OCCITANIE *On vous informe!*

Comme annoncé en début d'année, **la CFE-CGC s'est engagée à vous tenir informés des réunions mensuelles du CSE DEX Occitanie.**

**Voici un résumé du CSE de mars, validé le 6 mai 2026.**

### **CE QU'IL FAUT RETENIR :**

La CFE-CGC DEX Occitanie a porté en CSE une ligne claire : **défendre un dialogue social responsable, préserver la santé au travail et garantir des organisations soutenables pour l'ensemble des postiers, avec une vigilance particulière sur l'encadrement et les cadres supérieurs, confrontés à une pression managériale croissante.**

**Concernant les réorganisations de Port-La-Nouvelle et de Leucate, la CFE-CGC a demandé des explications précises sur les impacts réels des modifications d'horaires et des régimes de travail.** Nous avons notamment interrogé la Direction sur **l'ampleur des décalages horaires et sur leurs conséquences concrètes** pour les équipes et l'organisation des services.

Face aux nombreuses alertes remontées en séance concernant les conditions de travail, les risques psychosociaux et le manque d'accompagnement des agents, la CFE-CGC a choisi de soutenir une approche responsable et pragmatique. **Nous avons défendu la nécessité d'une analyse sérieuse des impacts humains et organisationnels des projets avant toute généralisation.**

**La CFE-CGC s'est associée à la demande de saisine de la CSSCT,** afin qu'une analyse des risques psychosociaux liés aux modifications des conditions de travail soit réalisée sur les sites concernés. Cette demande a été adoptée à l'unanimité.

### **VOS ÉLUS DE LA CFE-CGC ONT REVENDIQUÉ :**

- Une meilleure anticipation des réorganisations ;
- Davantage de transparence sur les impacts horaires et les charges de travail ;
- Un accompagnement RH réel des personnels concernés ;
- Des données fiables permettant au CSE de rendre des avis éclairés ;
- Une prise en compte renforcée des risques psychosociaux, y compris pour l'encadrement.

**Sur le dossier des horaires variables, la CFE-CGC a rappelé qu'une évolution de l'organisation du travail ne peut se faire sans garanties solides pour les salariés et les managers. Nous avons été particulièrement attentifs aux conséquences sur :**

- La charge de travail des managers ;
- Le suivi opérationnel des équipes ;
- L'équilibre entre vie professionnelle et vie personnelle ;
- La traçabilité et la transparence du temps de travail.



La CFE-CGC a également alerté sur la nécessité d'éviter toute dérive pouvant conduire à **une surcharge managériale supplémentaire pour les cadres et cadres supérieurs**, déjà fortement sollicités dans la conduite des transformations et des expérimentations locales.

Dans le cadre des débats relatifs aux récupérations d'heures et aux épisodes d'intempéries, **la CFE-CGC a défendu une position équilibrée et juridiquement sécurisée.**

**Nous avons rappelé notre attachement :**

- A la protection de la santé des salariés ;
- Au respect des durées du travail ;
- A la prévention des risques psychosociaux ;
- A un dialogue social fondé sur des données objectives et complètes.

**NOUS AVONS OBTENU :**

- **La saisine unanime de la CSSCT** sur les risques psychosociaux liés aux modifications des conditions de travail ;
- **L'engagement de transmission d'éléments complémentaires** aux représentants du personnel ;
- La reconnaissance par la Direction de la nécessité de **mettre en œuvre un accompagnement local renforcé** sur les établissements concernés.

**La CFE-CGC continuera à porter une vision exigeante du management et des organisations :**

- Oui à l'évolution des organisations ;
- Non aux transformations menées sans visibilité suffisante ;
- Oui à la modernisation ;
- Non à la dégradation des conditions de travail ;
- Oui au dialogue social ;
- Non aux décisions prises sans évaluation concrète des impacts humains et managériaux.



**100% CADRES**  
**100% VOUS**

**DES ELUS & MANDATES  
A VOTRE SERVICE !  
N'HESITEZ PAS A LES CONTACTER**

**F. BELTRAN**

**07 84 74 51 39**

[beltranfred.cgclr@gmail.co](mailto:beltranfred.cgclr@gmail.co)

**R. CROUHENNEC**

**06 59 32 02 21**

[richard.crouhennec.cgc@gmail.com](mailto:richard.crouhennec.cgc@gmail.com)

**O. PRADOS**

**07 60 27 14 76**

[teamcgcmp@gmail.com](mailto:teamcgcmp@gmail.com)

**G. VINET**

**06 60 22 85 66**

[vinetgeraldine.cgc@gmail.com](mailto:vinetgeraldine.cgc@gmail.com)

**B. BUSIPELLI**

**06 50 70 22 46**

[bruno.busipelli@orange.fr](mailto:bruno.busipelli@orange.fr)